

*Questions orales***L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, je voudrais adresser ma question au premier ministre. Il sait que je suis ici depuis pas mal de temps et que je me plains rarement. Pourtant, je trouve vraiment anormal que le ministre des Communications ne soit pas présent pour répondre aux questions étant donné qu'il a fait, à l'extérieur de la Chambre, une déclaration importante modifiant la politique cinématographique, alors que le Parlement est en session.

Le ministre des Communications a annoncé des modifications qui entraîneront la destruction virtuelle de l'Office national du film tel que nous le connaissons actuellement. En 45 ans, cet office s'est taillé une réputation internationale en présentant aux Canadiens et au reste du monde le Canada et ses atouts. Par ses nouvelles mesures, le ministre se propose de vider l'Office de sa substance. Il veut que l'Office fasse exécuter à l'extérieur, sur contrat, les travaux cinématographiques, les services techniques et toutes les productions commandées par les ministères fédéraux. Ce sont les recommandations du comité Appelbaum-Hébert. Des représentants du secteur, des artistes et des éducateurs avaient comparu devant le comité permanent pour s'opposer à cette politique. Le comité permanent s'était prononcé contre. Pourquoi le ministre a-t-il rejeté le point de vue du comité permanent et écouté le secteur privé, et procède-t-il à l'émasculature de l'Office national du film?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Tout d'abord, il est exact que le ministre des Communications a annoncé aujourd'hui une politique nationale concernant le cinéma et les enregistrements vidéo-scopiques qui profitera non seulement à l'ensemble de l'industrie cinématographique canadienne, mais également à l'Office national du film. Le député sait pertinemment, en tant que membre très actif du comité permanent des communications et de la culture, que les grandes orientations de cette politique nationale du cinéma sont basées sur les recommandations que le comité permanent a faites en réponse au rapport Appelbaum-Hébert.

Je ne sais pas pourquoi le député prétend que nous sommes en train de détruire l'Office national du film. C'est tout le contraire, monsieur le Président. L'Office national du film ne connaîtra aucune mise à pied; les fonds seront réaffectés à l'intérieur de l'Office lui-même pour favoriser non seulement le travail qu'il effectue actuellement, mais pour assurer la formation et la recherche des nouveaux producteurs, écrivains et acteurs.

Des voix: Bravo!

LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA PRODUCTION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, si l'Office national du film ne reçoit pas plus d'argent, et c'est ce que le secrétaire parlementaire déclare, et qu'une partie est réaffectée à la formation et à la recherche, de toute évidence, il y aura moins d'argent pour la production elle-même.

Le ministre disait qu'il souhaite une présence canadienne accrue sur nos écrans de cinéma et de télévision, pourtant, il passe outre à ce qu'a fait l'Office national du film par le passé et s'en remettra au secteur privé. Nous savons que le secteur privé, s'il produit pour faire de l'argent—et c'est sa raison d'être—devra orienter ses productions vers le marché américain. Cela signifie qu'il y aura moins de films orientés vers le Canada et beaucoup plus de productions orientées vers les États-Unis. Compte tenu de cela, comment pourra-t-on maintenir la qualité des productions de l'Office national du film?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, l'un des principaux secteurs de l'Office national du film, l'Office actuel, est le Studio D qui est principalement responsable de la production de programmes sur les questions féminines. Le Studio D a fait des choses extraordinaires. En fait, il a gagné un certain nombre de prix de l'Académie. Par le passé, le Studio D a embauché des producteurs et des écrivains indépendants pour promouvoir au Canada les diverses questions et idées qu'il voulait produire. Ce n'est pas nouveau. Nous voulons simplement développer cette tendance pour donner au secteur privé, aux producteurs, réalisateurs, écrivains et acteurs cinématographiques indépendants, davantage accès aux fonds et aux compétences et connaissances de l'Office dans le domaine cinématographique.

L'IDÉE DE CRÉER UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre disait qu'il souhaiterait que l'Office national du film soit transformé en société d'État. C'est conforme au projet de loi C-24 qui veut étatiser le Conseil des arts du Canada. Une telle initiative augmentera sans aucun doute la bureaucratie de l'Office et le soumettra davantage aux influences politiques. Comment cela aidera-t-il l'Office à produire de meilleurs films ou à remplir ses objectifs culturels?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, cela le rendra plus responsable.